



Monsieur le Préfet
Préfecture du Cantal
2 cours Monthyon
15000 AURILLAC

Lyon, le 26 septembre 2023

Vos références :

Nos références : LE-DI-CDI-LYO-SCET-2023-00158

Objet : Enquête publique concernant le projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac

Monsieur le Préfet,

Afin de moderniser et fiabiliser l'alimentation électrique de l'est du département du Cantal, RTE a pour projet la reconstruction partielle de la ligne électrique aérienne à 225 000 Volts RUEYRES-SAVIGNAC qui traverse les communes de Talizat, Andelat, Coltines, Roffiac, Tanavelle, Les Ternes, Paulhac, Cussac, Neuvéglise-sur-Truyère, Sainte-Marie et Paulhenc dans le département du Cantal et Cantoin, Argences en Aubrac et Brommat dans le département de l'Aveyron.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R. 122-2 du code de l'environnement (et de son annexe).

Conformément à l'article L. 123-1 de ce même code, ce projet soumis à évaluation environnementale fait l'objet d'une enquête publique.

C'est pourquoi, je vous sollicite, Monsieur le Préfet, afin d'organiser l'enquête publique sur le projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac, et, étant donné que le projet concerne deux départements mais est situé majoritairement dans le département du Cantal, de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats, comme le permet l'article R. 123-3 du code de l'environnement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Violaine Barbier
Directrice du Centre ingénierie de Lyon

RTE – Marion LE DIGOL

Chargée de concertation
Service Concertation Environnement Tiers
Tél. : 07 63 71 13 05
Mail : marion.ledigol@rte-france.com
1 Rue CREPET 69007 Lyon

Accessibilité : Interne RTE

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S. Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com